



Doc. 12913

25 avril 2012

Mettre fin à la discrimination contre les enfants roms

Proposition de recommandation

déposée par la Commission sur l'égalité et la non-discrimination

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

La discrimination contre les Roms en Europe est très répandue et touche les membres de cette communauté dès leur plus jeune âge.

L'école est le premier endroit où les enfants apprennent à la fois à se socialiser et les outils de base leur permettant d'acquérir, sans discrimination aucune, les aptitudes nécessaires pour faire leurs premiers pas dans la société dans des conditions d'égalité. Malheureusement, dans certains Etats membres du Conseil de l'Europe, les enfants roms sont mis dans des classes à part ou délibérément placés dans des écoles où la majorité des enfants sont Roms, voire dans des écoles pour les enfants présentant des besoins particuliers.

Loin de créer les conditions d'une égalité des chances et de leur intégration dans la société, ce traitement discriminatoire renforce l'isolement des enfants et des adultes roms en devenir, accroît la stigmatisation de la communauté rom et réduit leurs chances d'être pleinement intégrés à la société.

Dans le même temps, certaines familles roms hésitent à inscrire leurs enfants à l'école, de peur d'être repérées par les autorités ou parce qu'elles préfèrent que leurs enfants aident aux tâches domestiques ou à des activités génératrices de revenus pour la famille. Les filles roms, en particulier, quittent l'école très tôt et sont souvent contraintes à des mariages précoces.

L'Assemblée parlementaire devrait s'intéresser à la situation des enfants roms afin de formuler des recommandations aux Etats membres sur les moyens de promouvoir leur intégration, leur participation et leur non-discrimination dans la société en général et dans le système éducatif en particulier.

